

LA VIOLENCE SEXUELLE SUR LES CAMPUS

Une culture du viol existe dans une société où les institutions, les pratiques sociales et les idéologies culturelles tolèrent, banalisent et normalisent la violence sexuelle. Dans une culture du viol, la violence sexuelle est normalisée dans les émissions télévisées et dans les publicités que nous voyons, dans la musique et l'humour que nous entendons, dans les établissements d'enseignement postsecondaire que nous fréquentons, et de la part de nos gouvernements municipaux, provincial et fédéral, à un point tel, que cette violence est devenue invisible et perçue comme étant inévitable, au lieu d'être un problème qui doit être réglé.

Depuis 1981, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants mène les efforts dans le combat contre la culture du viol et la violence sexuelle sur nos campus.

La sexualisation de la violence

La Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes reconnaît que cette forme de violence continue de faire obstacle à l'égalité des sexes et aux droits et libertés de la personne. Bien que les hommes aient fait l'objet également de nombreux incidents de violence, les études montrent que la violence dans les foyers, les collectivités, les milieux de travail et sur les campus touchent les femmes de manière disproportionnée. En plus des effets physiques de la violence, les survivantes souffrent de troubles de santé mentale de longue durée. En effet, les Nations Unies définissent la violence à l'égard des femmes de la façon suivante, « tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Bien que la vaste majorité des incidents ne soient pas déclarés, dans neuf sur dix cas d'agression sexuelle déclarés par la police au Canada, la victime est une femme. Dans presque tous les cas de violence sexuelle contre les femmes, l'agresseur est un homme. De plus, dans trois cas déclarés sur quatre, la victime connaît son agresseur, qui est, très souvent, une connaissance de passage ou un ami. Près d'un cinquième des incidents d'agression sexuelle signalés serait commis par un partenaire intime, et 97 pour cent de tous les cas d'agression sexuelle par un partenaire intime sont signalés par des femmes.

Au Canada, les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans sont le plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle. Le nombre de crimes violents contre des femmes de 15 à 24 ans qui sont déclarés par la police est considérablement plus élevé que pour les femmes plus âgées – 42 pour cent plus élevé que pour les femmes de 25 à 34 ans, et presque deux fois plus que pour les femmes âgées de 25 à 44 ans – et les cas de violence à caractère sexuel reflètent cette même tendance. Selon la plus récente Enquête sociale générale de Statistique Canada, 70 pour cent des agressions sexuelles autosignalées étaient des agressions contre des femmes et près de la moitié étaient contre des femmes âgées de 15 à 24 ans. Le plus grand nombre d'incidents de harcèlement étaient contre des jeunes femmes, et le harceleur était connu de la victime dans plus des deux tiers des cas.

Il est important de noter qu'il existe, dans certains groupes, un nombre encore plus élevé d'incidents de violence motivée par le genre. Les femmes autochtones au Canada sont 3,5 fois plus susceptibles de faire l'objet de violence que les femmes non autochtones. On rapporte

aussi que 60 pour cent des femmes handicapées subissent une forme ou une autre de violence. Il a été signalé également que les immigrantes sont plus vulnérables à la violence familiale pour des raisons de dépendance économique, d'obstacles culturels et langagiers, et d'un manque de connaissance des ressources offertes. Finalement, en plus du fait qu'il existe déjà un problème de signalement qui nous empêche d'évaluer de façon adéquate l'ampleur de la violence à l'égard des femmes, les femmes racialisées font face à des obstacles lorsqu'il s'agit de signaler une agression et de chercher de l'aide. En 2011, la National Coalition of Anti-Violence Programs (NCAVP), aux États-Unis, a trouvé que les femmes transgenres, les personnes de couleur, les jeunes et les jeunes adultes étaient disproportionnellement plus à risque d'être victimes de violence haineuse.

Violence sexuelle sur les campus des collèges et universités

Les établissements postsecondaires doivent fournir des endroits sûrs, avoir la mission d'instruire les étudiantes et étudiants, et encourager la pensée critique et la discussion dans la communauté. Bien que les campus des collèges et universités soient des endroits où les étudiantes et étudiants se livrent à de nombreuses activités scolaires et sociales, ce sont aussi des endroits où les femmes peuvent faire l'objet de violence sexuelle. Les étudiantes et étudiants d'université et de collège connaissent un nombre disproportionnel d'agressions sexuelles en comparaison de l'ensemble de la population. En novembre 2014, seulement 9 des 102 établissements d'enseignement postsecondaire possédaient une politique sur l'agression sexuelle.

« Le silence, c'est l'ennemi du consentement. »
- Staceyann Chin, au Forum sur la culture du consentement, 2015

De nombreuses agressions sexuelles ont lieu sur les campus dans les huit premières semaines de cours. Plus de 80 pour cent des viols sur les campus des collèges et universités sont commis par une connaissance de la victime, et la moitié de ces incidents ont lieu pendant un rendez-vous. Selon une enquête nationale, quatre étudiantes de premier cycle sur cinq ont dit qu'elles avaient été victimes de violence lors d'un rendez-vous, et de celles-ci, 29 pour cent ont signalé l'agression sexuelle.

Dans un sondage de campus auprès des étudiantes de premier cycle de l'Université de l'Alberta, 21 pour cent des étudiantes ont signalé avoir eu au moins une expérience sexuelle non voulue à un certain point de leur vie, dont 15 pour cent après l'âge de 14 ans. Parmi ces étudiantes, 42 pour cent ont dit que l'expérience avait eu lieu pendant leurs études à l'université. Par ailleurs, plus d'un tiers des personnes qui ont vécu des expériences sexuelles non désirées ont dit que l'incident le plus sérieux avait eu lieu lorsqu'elles étaient à l'université, et plus de la moitié ont dit que l'incident avait eu lieu pendant leur première année d'études.

À la lumière de ces statistiques, des sondages réalisés auprès d'étudiants de sexe masculin ont révélé des attitudes très problématiques, qu'ils aient ou non commis une agression sexuelle. Dans l'un de ces sondages, 60 pour cent des Canadiens de sexe masculin ayant l'âge de fréquenter un collège ont dit qu'ils

commettraient une agression sexuelle s'ils étaient convaincus qu'ils ne se feraient pas prendre. Une autre enquête nationale a démontré que 20 pour cent des étudiants de sexe masculin croyaient que les relations sexuelles forcées étaient acceptables si l'homme avait dépensé de l'argent lors du rendez-vous, si la compagne était sous l'effet de la drogue ou ivre, ou s'il s'agissait d'un couple qui se fréquentait depuis longtemps.

Ces attitudes suggèrent un problème systémique profondément ancré qui, si on ne règle pas le problème, ne fera qu'exacerber un environnement terriblement menaçant et de moins en moins sûr. Dans un climat qui devrait faire la promotion de l'éducation et du raisonnement progressiste, les universités ont l'occasion d'exposer ces tendances et d'aborder et de remettre en question les perceptions qui les favorisent. En portant une attention accrue aux incidences de violence contre les femmes sur les campus et à ceux qui les commettent, nous sommes prêts à travailler collectivement en vue d'aborder les systèmes d'iniquité et de violence pour réaliser l'objectif réel des universités : créer un environnement d'éducation sûr, semer les germes d'un avenir sûr, progressiste et équitable pour tous.

Faire porter le blâme à la victime au sein de nos systèmes judiciaire et juridique est un élément au croisement d'une culture du viol qui doit être démantelé et remplacé par une culture du consentement.

Note sur le signalement des incidents

La plupart des statistiques liées à la violence à caractère sexuel ou motivée par le genre sont souvent fondées sur les incidents qui ont été signalés officiellement à la police. Cependant, moins d'une agression sexuelle sur dix est signalée à la police, un taux très faible par comparaison à d'autres types de crimes. Ce faible taux de signalement signifie que les rapports statistiques sous-estiment considérablement la prévalence de la violence sexuelle et l'ampleur réelle du problème.

On estime que quatre femmes sur cinq qui ont été victimes d'une agression sexuelle ne signalent pas l'incident parce qu'elles se sentent humiliées ou parce qu'elles ont peur de devenir victimes de nouveau, mais cette fois, du processus judiciaire : Les obstacles tels que la revictimisation, le risque financier personnel de litige, ainsi que le stress émotionnel du procès écartent du système judiciaire de nombreuses survivantes. Ces obstacles sont multipliés pour les étudiantes étrangères, celles pour lesquelles le soutien et le signalement pourraient sembler entièrement inaccessibles en raison de la langue, de la culture ou des obstacles financiers.

Il y a eu des cas récents où les juges et les forces policières ont passé des commentaires voulant qu'une survivante « avait cherché » la violence sexuelle en raison de son choix vestimentaire ou d'événements antérieurs. Faire porter le blâme à la victime au sein de nos systèmes judiciaire et juridique est un élément au croisement d'une culture du viol qui doit être démantelé et remplacé par une culture du consentement.

Le développement d'une culture du consentement

Nous devons exiger davantage de nos établissements d'enseignement postsecondaire et de nos gouvernements. Le moment est venu pour nos établissements d'enseignement et nos gouvernements de prendre

les mesures nécessaires pour lutter contre une culture du viol et pour aider à édifier une culture qui fait la promotion du consentement et lui accorde la priorité.

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants demande à nos politiciennes et politiciens fédéraux d'appuyer la mise en œuvre et le soutien financier de ces trois éléments sur les campus de tout le Canada afin de bâtir une culture du consentement dans nos établissements d'enseignement postsecondaire :

- L'éducation : une stratégie pour la prévention de la violence sexuelle sur les campus
- Le soutien : l'élaboration de programmes axés sur le campus afin de soutenir adéquatement les survivantes de la violence sexuelle. Ces programmes doivent s'assurer que la voix des survivantes est entendue.
- Les politiques : l'élaboration de politiques solides qui sont créées à la suite d'une consultation sérieuse avec les étudiantes.

1 Organisation des Nations Unies, Assemblée générale. Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 1993.

2 Springtide Resources.

3 Statistique Canada. Les différences entre les sexes en ce qui touche les crimes violents déclarés par la police au Canada, 2008. 2010.

7 Statistique Canada. Mesure de la violence faite aux femmes - tendances statistiques, 2013.

8 Statistique Canada. La victimisation criminelle au Canada, 2009.

9 Statistique Canada. La violence familiale au Canada, un profil statistique, 2005.

10 Ministère de la Justice Canada. Aperçu sur la Violence dans les fréquentations, 2003.

11 Metropolitan Action Committee on Violence Against Women. York University Safety Audit. 2010.

12 DeKeseredy et Kelly. The Incidence and Prevalence of Woman Abuse in Canadian University and College Dating Relationships: Résultats d'un sondage national, 1993.

13 University of Alberta Sexual Assault Centre. A Survey of Unwanted Sexual Experience Among University of Alberta Students, 2001.

16 Lenskyj, Helen. An Analysis of Violence Against Women: A Manual for Educators and Administrators, 1992.

17 Johnson, H. Dangerous Domains: Violence against Women in Canada, 1996.

18 Statistique Canada. Les différences entre les sexes en ce qui touche les crimes violents déclarés par la police au Canada, 2008. 2010.

19 Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children. Feuille statistique sur les agressions sexuelles.